

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL REUNION DU 6 septembre 2022 (19h30)

Présents :— **PARIZOT Stéphane - GUILLARME Grégory - DENIZOT Eric - MONTVERNAY Didier — RAMPON Pascal -- JOMAIN Chloé - BOUCHARD Dominique - BOIS Marjorie — FOURNIER Michael - MORAND Frédéric - ZOCCHETTI Céline - PICOD Edouard -- PINEAU Marc-Henri – SAUZE-PARIZOT Vanessa**

Excusé (s) :

Absent (s) :

Démissions : **ROGNARD Carole**

Secrétaire de séance : **Mme JOMAIN Chloé**

DELIBERATIONS :

Révision Loyer Mme GAUTHIER Isabelle, pour la période du 24/07/22 au 23/07/23.

Montant mensuel : 662,33 €.

Remise à jour du tableau des effectifs.

Remboursement des frais de déplacements de Mr PARIZOT Stéphane, à l'occasion du congrès des Maires à Paris au mois de novembre prochain.

DEMISSION 2nd ADJOINT :

Mr le Maire fait part au conseil de l'acceptation par le Préfet de la démission, pour raisons professionnelles, de Mme Carole de son poste de conseillère municipale et d'adjoint.

CRISE ENERGETIQUE :

Suite à l'assemblée générale des Maires Ruraux, à laquelle participait également le SYDER, les maires ont fait part de leur inquiétude quant à l'augmentation des frais relatifs à l'énergie. Pour notre commune, au niveau de l'éclairage public, nous bénéficions toujours du tarif réglementé.

Afin de faire des économies, le Conseil a pris la décision d'avancer l'extinction de l'éclairage public :

Eclairage public :

Avancement de l'extinction de l'éclairage public, de 23h à :

21 h (dimanche au jeudi et 23 h (vendredi + samedi) = 8 voix

22 h (dimanche au jeudi) et 24h (vendredi + samedi) = 4 voix

Vote blanc : 2

Un arrêté du maire sera pris dans ce sens.

Pascal RAMPON s'occupe de voir avec le SYDER pour modifier les horloges pour extinction de l'éclairage à 21h (dimanche au jeudi) et 23h (vendredi + samedi). Mr Rampon regarde également la possibilité de couper les trois points d'éclairage non-couplés au réseau automatisé.

Rappel est fait de l'inscription de la commune dans la démarche performancielle (passage à un éclairage Leds) proposée par le Syder. Aucun calendrier n'a pour l'instant été donné par le Syder pour le changement de l'éclairage.

Bâtiments communaux : Autres actions possibles (non décidées à ce jour) :

Baisser les cumulus, baisser la température d'un degré à la cantine-garderie et à l'école
Augmenter le prix de location de la salle du Breuil

Délocaliser la gym « seniors », le karaté et le club des anciens à la cantine-garderie pour éviter de chauffer la salle en totalité pour des petits groupes ou installer des soufflants dans le bar pour ne pas utiliser la grande salle ou regrouper au maximum les activités sur la même journée au Breuil.

PERSONNEL COMMUNAL :

Prolongation du contrat de Nathan KOOMEN jusqu'au 31 octobre 2022.

Isabelle BLANC est nommée agent de maîtrise suite à acceptation de son dossier au titre de la promotion interne. Refus pour le dossier de l'adjoint administratif principal, en tant que rédacteur.

RENTREE SCOLAIRE :

77 élèves pour cette rentrée 2022-2023, répartis en 4 classes :

Maternelle : 27 élèves (Mme ROBIN + Mme BLANC en tant qu'ATSEM)

CP-CE1 : 16 élèves (Mr JACQUET)

CE2-CM1 : 17 élèves (Mme DUBUISSON)

CM2 : 17 élèves (Mme BENOLIEL)

Cette année, le thème sera le Patrimoine.

Au niveau de la cantine, compte tenu, qu'il y a moins d'enfants scolarisés et que les contraintes sanitaires « Covid » sont levées (mélange des classes possible), nous allons rester sur 4 agents durant le temps de cantine. Mr GUILLARME rappelle que la commune reprend à sa charge les fournitures et le mobilier nécessaires au bon fonctionnement de la cantine. Les inscriptions et commandes des repas étant gérées par l'association. Ce nouvel engagement de la municipalité permet à l'association d'avoir une certaine sécurité financière pour absorber, au moins jusqu'à la fin de l'année, une éventuelle augmentation des tarifs du prestataire qui livrent les repas. Le tarif reste donc inchangé en cette rentrée scolaire, afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des familles.

Au niveau du chauffage de l'école, l'entretien a été fait durant les vacances. Un contrat de maintenance est en cours de négociation avec le fournisseur.

Le chauffage sera remis en route courant octobre, voire après les vacances de la Toussaint si la météo le permet.

La fourniture des granulés de bois a été anticipée auprès de notre fournisseur (l'établissement Combe à Blacé) par Mme Sauze-Parizot, et il n'y a pas de risque de rupture d'approvisionnement.

AGRANDISSEMENT du MUSEE « LE PRIEURE » :

Le comité de pilotage a arrêté le choix de l'architecte du Patrimoine qui s'occupera de ce chantier.

Mme SAUZE-PARIZOT demande si ce cabinet d'architecture pourra également s'occuper de la révision du règlement de notre Site Patrimoniale Remarquable. Le Maire, membre du comité de pilotage des futurs travaux, posera la question.

BATIMENTS DE FRANCE

Visite de l'architecte Mme DASTARAC, en date du 19 août, au sujet notamment des travaux d'assainissement (séparatif eaux usées-eaux pluviales) Rue du Chapitre – de l'Eglise et de la Voûte.

Elle a remarqué que certains travaux d'urbanisme n'ont pas été déclarés en mairie ou n'ont pas respectés les modalités des autorisations délivrées. Dans ces situations, la commune se doit d'établir un procès-Verbal. Le PV peut être dressé soit par le Maire au titre de ses pouvoirs de police ou bien par un agent.

Le Maire proposera Christiane FAURIE, qui gère les dossiers d'urbanisme, d'être assermentée pour pouvoir remplir cette mission.

Mr le Maire rappelle une nouvelle fois que tous les travaux d'urbanisme doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie et qu'une non-déclaration peut avoir des incidences pour les propriétaires, notamment lors de la vente du bâtiment.

BORNE VEHICULES ELECTRIQUES :

Ces bornes sont en service depuis le mois d'août et de nombreux véhicules ont déjà été rechargés.

Il nous a été fait remarquer que la lumière de ces bornes est très forte et quelque peu gênante la nuit. Mr Pascal RAMPON voit avec le SYDER pour trouver une solution afin de baisser l'intensité.

VOIRIE :

Au niveau du curage des fossés, celui-ci relève de la compétence de l'Agglo. Un état de l'ensemble des fossés de la commune sera remis à l'Agglo, pour le 23 septembre, afin de déterminer les travaux à effectuer.

L'an passé, les arbres bordant la RD 19, « Route du Pont Mathivet (plat d'Arbuissonnas) ont été enlevés car ils menaçaient de tomber. Une haie doit être plantée cet automne en remplacement. Mr DENIZOT contacte le Département à ce sujet.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE et RANDONNEES (PDIPR) :

Mr DENIZOT informe que le Département est en train de mettre à jour les sentiers pédestres des communes. Pour notre commune très peu de changement et rajout de point de vue.

LA BENOITE :

L'établissement a ouvert le 5 septembre. Des petits travaux de toiture, de plomberie et de peinture ont été réalisés avant l'ouverture. Certains de ces travaux faisaient suite à un dégât des eaux. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur.

FLEURISSEMENT :

Mr le Maire informe qu'en réunion d'adjoints, il a été décidé de procéder au changement et/ou au complément des dernières plantations. Un devis a été demandé à Calad-Jardins. Le conseil souhaite avoir d'autres devis.

Mr Frédéric MORAND et Mme Marjorie BOIS sont surpris que cette décision n'ait été prise qu'en réunion d'adjoints et sans que le groupe Fleurissement soit consulté.

Au niveau de l'allée devant la mairie, il y a toujours un problème d'écoulement d'eau lors de fortes pluies. Mme DASTARAC des ABF a préconisé l'installation de grandes dalles. Un devis est demandé à Calad Jardins.

SITE INTERNET :

Mme Céline ZOCCHETTI est surprise que le site ait été fermé, sans concertation avec les personnes qui s'en occupent.

Mr le Maire informe que c'est lui qui a décidé la mise en sommeil du site et qu'il préfère un site complet, qu'un site non achevé. Il précise également qu'il n'a pas la même notion du terme « gros travail » alors que ce dossier était une priorité confiée au groupe depuis janvier 2021. Il précise qu'il va procéder à sa remise en ligne.

Mme ZOCCHETTI et Mr FOURNIER précisent que l'équipe, composée de Carole ROGNARD, de l'employée de mairie et d'eux-mêmes, a, en effet géré la mise à jour du site comme une priorité et que le site est complet. La structure du site a été mise à jour, toutes les pages revues et corrigées, les sections inutiles ou redondantes enlevées. Comme partagé lors des précédents conseils, chacun est convié à faire part au groupe de ces propositions ou idées de publication.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Mr Marc-Henri PINEAU liste les bâtiments appartenant à la commune et demande une réflexion quant à la vente possible de certains d'entre eux (La Benoite – Immeuble salon de coiffure +

logements – logement au-dessus de la cantine). Ces ventes permettraient d'engendrer une trésorerie pour effectuer d'autres projets et éviteraient les travaux d'entretien.

Mr Grégory GUILLARME précise qu'il serait souhaitable de ne pas vendre le bâtiment (coiffeur + logements) afin que la mairie conserve des locations près de l'école qui pourraient s'avérer utiles.

Prévoir une ligne dans le futur PLUI pour protéger les commerces existants et ne pas les voir transformer en habitation.

Mr Frédéric MORAND n'est pas opposé à des ventes mais avant de prendre une telle décision souhaite savoir quels projets pourront être réalisés avec le fruit de ces ventes.

Mr le Maire précise qu'une telle décision doit être bien réfléchie et propose d'en reparler aux prochains conseils.

VIE DU VILLAGE :

a. Nuit des rosés :

Une belle réussite. Remerciement à toutes les personnes qui se sont investis dans cette soirée. Pour l'année prochaine, voir pour l'amélioration de l'éclairage. Mr Pascal RAMPON s'en occupe.

b. Accueil des nouveaux habitants :

Le brunch prévu le dimanche 9 octobre est reportée au **dimanche 16 octobre à 11h**. Un courrier d'invitation sera adressé à tous les nouveaux habitants.

REFERENT INCENDIE :

Mr Grégory GUILLARME a été nommé correspondant incendie et secours.

DIVERS :

a. Défébrilateur :

Il faudrait revoir la signalétique afin que cet appareil soit plus facile à trouver en cas de besoin, notamment au fond de Salles. A réfléchir.

b. Journées du Patrimoine :

Elles se dérouleront le 17 et 18 septembre. Des animations auront lieu au musée.

c. Amis de Salles :

Lors de l'assemblée générale de cette association (27 août), il a été annoncé l'édition pour 2023, d'un livre sur les chanoinesses.

d. Lettre d'infos :

Un feuillet d'informations diverses va être distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.

e. Date Réunion de conseil du mois de novembre :

En raison de la Toussaint, le conseil est décalé au mercredi 2 novembre.

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 4 octobre à 20h30

Mercredi 2 novembre à 19h30

Mardi 6 décembre à 19h30

Le Maire,
Stéphane PARIZOT



La secrétaire,
Chloé JOMAIN